



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° DM-25-422
L'HEBERGEMENT, L'EXPLOITATION ET AU EN DATE DU 08 DECEMBRE 2025
SUPPORT DE LA SOLUTION MAILINBLACK

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et au support de la solution Mailinblack est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler le droit d'usage de la licences Protect et de poursuivre le support de la solution Mailinblack ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société MAILINBLACK, sis au 4 place Sadi Carnot – 13002 Marseille, représentée par Monsieur Thomas KERJEAN, en qualité de Président, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et au support de la solution applicative Mailinblack.

La validité de ce marché est à compter du 28 octobre 2025 pour une période initiale de 12 mois. Ce marché peut être renouvelé 2 fois, par tacite reconduction, par période successive de 12 mois, sans que la durée globale du marché ne puisse excéder 3 ans.

Le montant annuel de la maintenance s'élève à 11 012,40 € HT soit 13 214,88 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251208-Imc1H13374H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/12/2025
Date de Publication : 08/12/2025